



CSC 256

Création : jeudi 30 avril 2020 16:41

Le 29 avril 2020, avait lieu le Comité Supérieur de Concertation avec comme point essentiel de l'ordre du jour le projet de note 'Exit Strategy' ou sortie de confinement.

Malgré le délai extrêmement court qui nous était accordé (note reçue à 12:25 heures pour un Comité à 14:30 heures), nous avons concerté ce document.

Disons le immédiatement, l'autorité avait la volonté de publier ce mémorandum le lendemain déjà. Et le SNPS n'a apprécié ni le délai, ni le contenu:

- **Date d'entrée en vigueur immédiate (4/05)**
- **Négation de ce que nous sommes toujours en phase fédérale et que la GPI94 est donc toujours prépondérante**
- **Négation des mesures adoptées concernant le télétravail et le retrait des congés**
- **Négation de la concertation sociale et mise en place d'une application 'à la carte' de la note, selon la zone ou le service et absence d'un avis préalable requis**
- **Négation de ce que certains sujets de la note relevaient de la négociation et non de la concertation**

Le SNPS ne pouvait accepter que le travail acharné pour mettre en oeuvre les principes de la GPI94 sont ainsi balayés.

Après concertation et une pause, l'autorité a émis les propositions suivantes d'adaptation de la note :

- **la GPI 94 reste la base contraignante jusqu'au 11 mai 2020**
- **le télétravail reste donc la norme**
- **si la mise en oeuvre de la GPI 94 et des normes prescrites s'avèrent impossibles, un avis préalable du CCB local doit être demandé avant mise en oeuvre d'une autre communication**
- **Il sera tenu compte des différents commentaires et remarques émis lors du CSC**

Ces propositions émises par la Présidente du Comité ont recueilli l'aval du représentant du Commissaire Général et du représentant de la CPPL.



CSC 256

Création : jeudi 30 avril 2020 16:41

Or, les informations reçues de nos membres ce matin font état de décisions fort différentes ici et là. En résumé, reprise générale lundi 4 mai 2020 ! **Voilà qui a de quoi étonner !?**

Et le projet de note adapté que nous recevons cet après-midi ne correspond en rien à ce que la Présidente du Comité avait proposé !! On a changé deux virgules et trois parenthèses et basta !

Il va de soi que le SNPS n'acceptera jamais une telle manière de concerter les dossiers ! Soit la concertation sociale est réelle, sincère et constructive, soit le pouvoir est donné sans réserve aux baronnies locales !

Le SNPS ne peut en aucun cas donner un avis favorable à une telle note et constate que la parole donnée lors du Comité est mangée le lendemain !

L'autorité renie la concertation sociale et ses représentants du personnel, nous en tiendrons compte !

Carlo Medo Thierry Belin

Président National Secrétaire National